



Le capital humain constitue la première richesse de CVP. Cela signifie que son état d'esprit et ses compétences sont à la source des succès et des progrès. La qualité des relations humaines dans l'entreprise est fondamentale et concerne tous les collaborateurs.

La charte des Ressources Humaines de CVP a pour but d'affirmer, d'expliquer et de promouvoir nos différentes valeurs.

## 1. Le Respect

Le respect de soi et des autres, gage de confiance, est une règle de base du comportement exigé de la direction et des collaborateurs de CVP, parce que chaque individu est singulier :

- Femme ou Homme
- Quelle que soit sa fonction
- Quelle que soit son statut professionnel ou social
- Quelle que soit son apparence
- Qu'il présente un handicap ou pas
- Quelle que soit la couleur de sa peau
- Quelles que soient ses convictions religieuses
- Quelle que soit son orientation sexuelle

## 2. Santé et Sécurité

Veiller à la santé et à la sécurité de tous les collaborateurs est un devoir qui concerne tout CVP, quels que soient la mission ou le niveau de responsabilité.

## 3. Equilibre vie professionnelle et vie privée

Le bon équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée est un gage essentiel du respect de soi et du respect des autres.

## 4. L'accueil

Le parcours d'intégration garantit à chaque nouveau collaborateur un accueil identique, une vision globale des services et de nos valeurs.

## 5. Le dialogue social

La qualité du dialogue social doit permettre une compréhension des aspirations individuelles et collectives dont la prise en compte, lorsqu'elle est possible, est la clé d'une relation humaine harmonieuse.

## 6. La formation

La formation est un élément essentiel du socle RH de CVP, pour chaque collaborateur, nécessaire à l'accomplissement de ses missions. C'est le premier outil d'anticipation au changement de nos métiers, de l'évolution de l'entreprise, pour demain. C'est une posture indispensable à chaque individu pour sa progression et évolution personnelle, lui permettant de maintenir et développer son employabilité.

La direction des ressources humaines de CVP s'engage à faire respecter les principes ci-dessus, et être particulièrement vigilante à leur application et notamment au respect du principe de non discrimination.